



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

## CNFPT : Conseil National d'Orientation du mercredi 14 et Conseil d'administration du 28 mars 2018.

### ❖ Conseil National d'Orientation

Martine GRAMOND-RIGAL y représentait la **FA-FPT**.

La séance a débuté par l'annonce du départ de Monsieur Jacques GOUBIN, directeur de cabinet du président du CNFPT, qui a fait valoir ses droits à retraite. Son successeur, Laurent TRIJOLET, collaborateur de longue date du président, prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

La **FA-FPT**, qui a eu l'occasion d'échanger quelques mots avec le nouveau directeur de cabinet avant la séance en lui souhaitant la bienvenue, lui a aussi rappelé l'attachement de notre Fédération à la formation tout au long de la vie.

Conformément aux engagements pris lors de la séance du CNO du mois de janvier 2018, la présidente, Mme Hélène BROCC, a donné lecture d'une note relative au port de l'uniforme par les agent.e.s de police municipale en formation. Cette note du directeur général à destination des directrices et directeurs de délégations concernées a été communiquée pour rappeler les points suivants :

- ✓ la prorogation de l'état d'urgence avait conduit la CNFPT dès le mois de décembre 2015 à dispenser temporairement le port de la tenue d'uniforme par les stagiaires en formation initiale et en formation continue obligatoire
- ✓ la fin de l'état d'urgence et des mesures exceptionnelles qui en découlent ont conduit le CNFPT à rétablir le port de la tenue d'uniforme dans les formations réglementaires. **Le port de la tenue est un élément essentiel à la formation des agents publics**
- ✓ il a également été rappelé à l'ensemble des responsables de structures concernées que les stagiaires concernés ne sont pas autorisés à porter l'uniforme sur la voie publique, même aux abords des sites de formation
- ✓ ainsi les stagiaires doivent effectuer les trajets du domicile au lieu de formation en tenue civile, à l'exception des trajets entre le poste de police municipale et le centre d'entraînement au maniement des armes. En revanche, ils ou elles doivent être en tenue civile pour se rendre du lieu de

formation au lieu de restauration du midi lorsque celui-ci ne se trouve pas dans les locaux du CNFPT.

- ✓ Pour permettre aux stagiaires de se changer, devront être mis en place des espaces spécifiques séparés hommes-femmes, répondant aux critères suivants : facilement accessibles, ayant une capacité suffisante et équipés de chaises et d'armoires individuelles, équipées de serrures et de cadenas, aérés convenablement
- ✓ si aucune solution ne permet de mettre à disposition ces espaces ou si les conditions de sécurité des sites de formation ne sont pas réunies, un régime dérogatoire devra être envisagé.

La remise en séance du rapport d'activité 2017 de notre instance, nous a permis de constater que pas moins de 35 dossiers ont été étudiés, avec 17 avis rendus. Ce document détaillé sera joint au compte financier de l'établissement.

Après la restitution des travaux des commissions et groupes de travail, un avis délibératif unanime sur les conventions (*comptes rendus en ligne sur le site de la FA-FPT dans l'espace CNFPT*) et un avis sur la liste des personnes susceptibles d'être membres des jurys des concours et examens professionnels d'administrateur territorial, d'ingénieur en chef, de conservateur territorial de bibliothèque et du patrimoine, la séance s'est poursuivie par une présentation d'un bilan quantitatif de l'offre 2017.

Ce bilan n'est qu'intermédiaire, les chiffres présentés étant clos fin février, une analyse plus précise devra être réalisée dans les prochaines semaines. **Un bilan complet sera présenté lors de la séance du CNO du mois de juin prochain.**

En l'état, il apparaît une baisse de 11,4 % des journées de formation stagiaires (conséquence de la baisse de 10 % des recettes) et un taux moyen de 15,2 participant.e.s par formation.

En ce qui concerne la présentation de l'offre de formation 2018 à l'ensemble des CRO, à ce jour 19 CRO sur 29 ont été visités.

Une présentation de l'offre est faite en atelier, à l'instar de celle qui fut faite en séminaire aux membres du CA et du CNO (le 6 novembre 2017) avec une appropriation des e-communautés et des e-séminaires en lignes.

**La FA-FPT a salué cette démarche et a souhaité que celle-ci soit reconduite à chaque fois que de nouvelles méthodes de travail seront mises en place.**

Enfin, un bilan évaluatif (validé par le comité d'évaluation du CNFPT) de l'offre des formations d'intégration des agent.e.s de catégories A et B a conduit aux préconisations suivantes :

- ✓ renforcer la pédagogie avec les valeurs et grandes causes,
- ✓ maintenir le travail d'intersession en améliorant ses conditions de réalisation,
- ✓ favoriser la prise en compte des besoins de formation et d'élaboration de parcours pour les cadres A ou B et leurs équipes.

**La prochaine séance du CNO se tiendra le 6 juin 2018.**

## ❖ Conseil d'administration

Caroline Charruyer représentait la **FA-FPT**

Hormis les habituelles délibérations concernant les marchés à procédure adaptée, l'ordre du jour de cette séance concernait le vote du budget primitif 2018.

Les organisations syndicales ne votent pas le budget, elles peuvent néanmoins exprimer leur position concernant les orientations de l'établissement.

La **FA-FPT** a de nouveau, comme lors de la séance du débat d'orientation budgétaire, exprimé sa satisfaction quant au maintien du périmètre des formations payantes, le maintien de la participation aux frais de déplacement des stagiaires. Nous regrettons cependant que seulement 41% du budget soit dévolu à la formation.

La **FA** a également réaffirmé qu'elle soutiendra et participera à toutes les actions en faveur du retour au taux de cotisation des employeurs à hauteur de 1%, avec dans le même temps la création d'un fonds de financement du Compte personnel de formation(CPF), géré paritairement.

**Prochaine séance plénière, le 20 juin 2018.**